

L'industrie du tabac est-elle crédible quand elle fait de la prévention ?

Le point de vue d'Infor-Drogues

Une étude du CRIOC et de la Fondation Rodin¹, fortement médiatisée en octobre 2006, porte sur la consommation de cannabis chez les jeunes de 10 à 17 ans. Il s'agit d'une stratégie de la part du fabricant de cigarettes Philip Morris pour faire peur à propos du cannabis et, par la même occasion, assouplir les politiques vis à vis du tabac. Scandaleux.

Cette étude scandalise la plupart des professionnels actifs dans les domaines de la prévention des assuétudes et de la Santé publique. En effet, certaines définitions fantaisistes, des affirmations péremptoires mais sans fondement, la dramatisation et les conclusions orientées et réductrices soulèvent de nombreuses questions sur les objectifs réels de cette "étude" destinée avant tout aux décideurs politiques².

La parution de l'étude « Jeunes et Drogues » le 25 octobre 2006 porte sur la consommation de cannabis et accessoirement d'ecstasy chez les jeunes. Scientifiquement, une première remarque porte sur la taille de l'échantillon : celui-ci est bien trop faible par rapport au pourcentage d'usagers et aux stratifications (division par sexe, famille mono-père ou mono-mère, type d'enseignement, commune d'habitation, etc.). De là sans doute les nombreux résultats aberrants et sans doute uniques au monde tels que la consommation plus importante chez les filles (20%) que chez les garçons (9%)³ !

Bien pire, cette enquête est révélatrice d'une ignorance coupable dans un domaine pourtant très sensible et complexe. En commençant par la définition de la dépendance, tronquée et lourde de sous-entendus. Selon l'étude serait dépendant tout qui "**consomme au moins 1 produit ; non dépendant = ne consomme aucun produit (tabac, drogue, jeu, alcool, etc.)**".⁴ Cette définition ne correspond à aucun texte reconnu en santé publique. Ainsi l'OMS définit la dépendance comme un état qui résulte de l'absorption périodiquement ou continuellement répétée d'une certaine drogue⁵ [...].

¹25 octobre 2006, « Jeunes et Drogues », http://www.rodin-fondation.org/PDF//publications/47_fr.pdf et <http://www.oivo-crioc.org/textes/pdf/1814fr.pdf>

² Son objectif est de "permettre aux décideurs fédéraux, communautaires, régionaux et au monde de l'enseignement de disposer d'informations en matière de notoriété, perception, motivation et comportement des jeunes vis-à-vis de la consommation de cannabis et d'ecstasy", page 3.

³ « Jeunes et Drogues », Fondation Rodin & Crioc., p.9.

⁴«Jeunes et Drogues », Fondation Rodin & Crioc., p.29

⁵ Définition de 1963 par l'OMS de dépendance : " état qui résulte de l'absorption périodiquement ou continuellement répétée d'une certaine drogue. Ses caractéristiques varient suivant les drogues ... ". (en 1969 ce concept fut remplacé par celui de pharmacodépendance.). Cfr également le manuel diagnostique des troubles mentaux DSM IV (1994) qui caractérise la dépendance à une substance par la présence de trois (ou plus) caractéristiques parmi une liste de sept. Aucune de ces sept caractéristiques ne se réduit à la simple utilisation de la substance.

Assimiler la consommation à la dépendance revient à diaboliser le produit de l'étude (ici le cannabis). En effet, les clichés sur les drogues illégales sont tellement caricaturaux que l'image du "dépendant" et celle du "drogué toxicomane" se confondent bien souvent. La Fondation Rodin et le Crioc⁶ répandent donc des contre-vérités qui vont alimenter les clichés, eux-mêmes à la base de la peur et de la difficulté de comprendre le phénomène. Le secteur financé par l'argent public va ainsi devoir mobiliser une partie de son énergie à rétablir la vérité.

Ailleurs, l'étude commente la perception du cannabis : ***"Si les jeunes sont majoritairement conscients de l'engrenage de dépendance et du caractère dangereux du produit, un sur trois pense qu'il peut réduire le danger en faisant preuve de prudence. Un jeune sur trois sous-estime le danger et estime qu'il peut contrôler le risque"***.⁷ Ce commentaire appelle deux remarques :

- tout d'abord le tableau mentionne que c'est l'affirmation « prendre du cannabis est dangereux » qui a été soumise aux jeunes et non « le cannabis est dangereux ». Les dangers inhérents à la prise de cannabis (risque judiciaire, familial, social...) ont ainsi été subrepticement ajoutés aux dangers du produit dans le commentaire du tableau ;
- quiconque pense pouvoir développer une habilité à diminuer les risques liés à sa consommation sous-estimerait automatiquement les dangers du produit. Le consommateur est présenté comme dépossédé de toute capacité de gestion du produit... Et que dire des programmes de prévention destinés à informer les citoyens sur les conseils d'usages à propos des différentes drogues ? Ceux-ci sont indirectement attaqués par cette étude. Or, réduire les risques n'est pas synonyme de sous-estimation des dangers liés à la consommation, bien au contraire. Cela consiste à responsabiliser les consommateurs de produits afin d'éviter au maximum les conséquences néfastes de la consommation sur leur santé psychique ou physique. Ces stratégies constituent un des piliers des politiques en matière de drogues en Belgique⁸.

Toujours à propos de la connaissance sur le cannabis on peut lire que « ***Plus d'un jeune sur deux estiment recevoir assez d'information sur le cannabis. Toutefois, moins d'une famille sur quatre aborde, à la maison, la thématique du cannabis. Si c'est le cas, c'est plus souvent à l'initiative des parents, plus rarement des jeunes. Les jeunes surestiment leurs connaissances sur le cannabis.*** »⁹. De nouveau, voilà une série d'affirmations qui se succèdent et le commentaire conclut de façon abrupte et péremptoire : les jeunes surestiment leurs connaissances (en rouge dans le texte). Cette conclusion amène de nombreux commentaires :

- Elle n'est basée sur aucune question précise. Scientifiquement, peut-on déduire du fait que peu de jeunes prennent l'initiative d'en parler en famille une surestimation de leurs connaissances ? Bien sûr que non, d'ailleurs les jeunes préfèrent parler du cannabis entre eux¹⁰. En effet, les

⁶ Les missions de cet organisme sont : 'fournir une aide technique aux organisations de consommateurs, de valoriser la fonction de consommation et de promouvoir la protection des consommateurs'. En quoi une telle étude répond-elle à ces missions ?

⁷ «Jeunes et Drogues », Fondation Rodin & Crioc, p.34

⁸ Cfr, par exemple : " La réduction des risques a cependant sa place à tous les échelons de l'assistance (du niveau de l'éducateur de rue à la communauté thérapeutique). " Note politique du Gouvernement fédéral relative à la problématique de la drogue, janvier 2001, point 3.3. Autre exemple : Objectifs de prévention des assuétudes du programme quinquennal de promotion de la santé de la Communauté française 2004-2008: "Sensibiliser et former les intervenants de première ligne [...] à soutenir les patients dans la recherche d'une consommation à moindre risque [...]" (page 11).

⁹ «Jeunes et Drogues », Fondation Rodin & Crioc , p.55

¹⁰ «Jeunes et Drogues », Fondation Rodin & Crioc, p. 61

jeunes sont en règle générale mieux informés que leurs parents sur les produits. Même si cette connaissance reste imparfaite, le contact, l'utilisation et les rites associés à la consommation de cannabis constituent un savoir que beaucoup de parents sont loin de posséder.

- La fondation a vite fait de disqualifier les parents : puisqu'on n'en parle pas en famille, il faut autre chose. Chose que, comme par hasard, la Fondation Rodin ou sa création, l'asbl CREAA, produit aussi : de grandes campagnes d'information ! Or, les parents ont un rôle essentiel à jouer, il faut les soutenir plutôt que les disqualifier¹¹.

Les conclusions de l'étude reprennent ce qui vient d'être dit. Au final, une recommandation émerge « renforcer l'information sur l'effet de la consommation des drogues et sur les risques de dépendance ». Traduisez : une grande campagne médiatique à destination de jeunes et des parents qui mettent en avant tous les dangers du cannabis et surtout la dépendance. Campagne qui doit déjà être, n'en doutons pas, dans les cartons de la Fondation Rodin.

Or, il convient de se rappeler les liens « organiques » liant la Fondation Rodin à l'industrie du tabac qui la finance généreusement (près de 2 millions d'euros/an)¹². Par l'entremise de la Fondation Rodin, le géant de l'industrie du tabac Philip Morris s'immisce dans le domaine de la prévention des assuétudes, en particulier chez les jeunes, depuis plusieurs années¹³. Ouvrant ainsi le domaine de la lutte contre le tabac aux principaux responsables et bénéficiaires du tabagisme. On imagine l'intérêt que représentent ces données pour les cigarettiers avides d'information pouvant rendre plus accrocs les (futurs) consommateurs de tabac dès leur plus jeune âge.

Les activités de « prévention » financées directement ou indirectement par l'industrie du tabac constituent un sujet de préoccupation permanent pour les acteurs de prévention et de la santé publique respectueux des balises éthiques et méthodologiques encadrant leur profession. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) condamne toute forme de lien entre prévention des assuétudes et industrie du tabac¹⁴. Malgré les condamnations à répétition de ces liens avec l'industrie du tabac par les professionnels de la Santé en Belgique, encore très récemment par le Conseil Supérieur de Promotion de la Santé de la Communauté française¹⁵, la fondation Rodin et son émanation l'asbl CREAA continuent de déployer leurs activités. Or, quelques évidences sautent aux yeux :

¹¹ Cfr le communiqué de presse de la Ligue des Familles du 25 octobre 2006 en réaction à l'étude « Jeunes et cannabis : la Ligue des Familles rassure et soutient les familles ».

¹² Info largement relayée dans la presse. Entre autres in Frederic Soumois, *Le Soir*, 21.04.2004.

¹³ A ce sujet, les clauses du contrat secret liant la fondation et Philip Morris sont on ne peut plus claires : Extraits du contrat secret qui lie la Fondation Rodin à Philip Morris Belgium (PMB).

Article 1. §4. PMB ne souhaite pas devenir membre de la Fondation et ne pourra en aucun cas être considérée ni présentée comme telle.

Article 3. §1. En décembre de chaque année, la Fondation présentera à PMB un plan d'activités annuel pour l'année suivante. La Fondation soumettra en outre à Philip Morris Belgium, préalablement à tout lancement, tous les projets de campagnes, d'activités, de programmes ou autres initiatives qu'elle aura préparés en matière de prévention des assuétudes chez les jeunes en général et de l'usage du tabac chez les jeunes, en particulier. PMB pourra apporter des commentaires sur les projets.

Cité in Frederic Soumois, op cit.

¹⁴ <http://www.who.int/tobacco/framework/download/en/index.html>

¹⁵ *Avis du Conseil supérieur de promotion de la santé du 19 mai 2006*

- D'une part, les campagnes de prévention du tabagisme financées par l'industrie elle-même ne sont que poudre aux yeux comme certains professionnels l'ont déjà fort bien démontré¹⁶ ;
- D'autre part, l'industrie cigarière tente de détourner l'attention politique et médiatique du tabac en lançant de grandes campagnes inquiétantes à propos d'autres produits. Le cannabis est évidemment tout indiqué pour cela. En effet, le cannabis est aussi un produit qui se fume. Faire peur sur le cannabis ne serait-il pas présenter le tabac comme une alternative finalement acceptable ?
- De telles campagnes effrayantes présentent un potentiel de nuisances important, citons à titre non-exhaustif :
 - La peur générée va rendre le dialogue intra-familial encore plus difficile (mesure pourtant préconisée) ;
 - Les images « choc » risquent de fasciner et d'inciter un certain nombre d'indécis ;
 - Ce type de message augmente l'exclusion et les sanctions envers tous les consommateurs ;
 - Elles risquent de légitimer l'industrie du tabac dans ses futures campagnes et/ou recherches « tabac » ;
 - Elles éloigneront encore davantage une réglementation contraignante plutôt qu'une contribution « volontaire » de l'industrie du tabac à la prévention.

Faire peur au public et aux responsables politiques n'est donc pas innocent.

En conclusion, Infor-Drogues et les professionnels de la prévention estiment que les productions de la Fondation Rodin (ou de son émanation l'asbl CREAA) ne peuvent en aucun cas être assimilées à un travail de santé publique. Dès le départ, le financement de ces institutions par l'industrie du tabac jette une suspicion défavorable sur les objectifs réels de leurs travaux. Ensuite, quand les spécialistes examinent les résultats en profondeur, les doutes deviennent certitudes : ON NE PEUT FAIRE CONFIANCE A DE TELLES INSTITUTIONS !



¹⁶ Lire à ce propos l'excellent article de P. Diethelm « La pseudo campagne de l'industrie suisse du tabac, de prévention du tabagisme chez les jeunes », THS n°16, déc. 2002, téléchargeable sur www.seths.org/revue/n16_dec_03/867.pdf

Autres publications d'Infor-Drogues

<p>1. Les outils concernant les drogues et les Médias</p> <ul style="list-style-type: none">• Cannabis dans les médias : attention aux équations simplistes !• Le cannabis dans les médias : un phénomène de société en quête d'objectivité et de débat.• Overdose d'info. Guérir des névroses médiatiques.• La cyberdépendance ou la dépendance à internet.• Et les médias créèrent le binge drinking.• Interdire la publicité pour l'alcool. Pourquoi ?• Quand les alcooliers « préviennent » leurs consommateurs. Un savoir-faire qui se déguste avec perplexité.• Les jeunes et l'alcool à travers deux exemples de J.T. : manipulation et dramatisation. <p>2. Les outils concernant les législations</p> <ul style="list-style-type: none">• L'alcool et les jeunes. Nouvelles règles, quelle efficacité ?• Drogue et circulation : la sécurité, oui ; l'injustice, non !• Le cannabis : permis ou interdit ? Des questions citoyennes.	<p>3. Les outils pour favoriser le dialogue et la déconstruction des clichés</p> <ul style="list-style-type: none">• Mini livre : « 35 idées reçues, le point de vue d'Infor-Drogues ».• Dix astuces de parents pour parler de la drogue avec ses enfants. • Affiches :<ul style="list-style-type: none">o Parler des drogues, ça peut donner envie ?o Pour savoir si une personne se drogue, le mieux est de faire un test d'urine ?o Quand on commence la drogue, on ne peut plus s'arrêter ?o Si la loi n'interdit plus les drogues, tout sera permis aux jeunes ?o On commence par un joint, on finit à l'héroïne ?o Il existe des signes pour reconnaître un drogué ?o Interdire la pub alcool ?o Les jeux multijoueurs sur internet, une nouvelle addiction ? • Au fait, la drogue, comment ça commence ?
--	--

Le service de documentation est ouvert à toute personne (étudiant, parent, journaliste, usager, professionnel, etc.). Plus de 6.000 livres, articles, revues, vidéos et outils, ont été recueillis depuis la création de l'association. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures, rue du Marteau 19 à 1000 Bruxelles.



Infor-Drogues ASBL

Rue du Marteau 19
B-1000 Bruxelles

Administration : 02/227.52.60.

Courriel : courrier@infordrogues.be

Infor-Drogues est agréé par la Commission communautaire Française et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles

